

p.B.15.21.Isr.-FOC/HSK

Berne, le 8 novembre 1990

Visite officielle en Israël du Secrétaire d'Etat, Klaus Jacobi,
du 14 - 17 novembre 1990

1. Relations diplomatiques

La Suisse a reconnu Israël le 28 janvier 1949. Le Consulat de Suisse ouvert en 1937 à Jaffa, dans la zone du mandat couvrant la Palestine, fut transféré en 1941 à Jérusalem et fermé le 29 février 1952. Après la fondation de l'Etat d'Israël en 1949, la Suisse a ouvert, la même année, un Consulat à Tel-Aviv, élevé au rang de Légation en 1951 et à celui d'Ambassade en 1958. Celle-ci est dirigée actuellement par l'Ambassadeur Jean Olivier **Quinche**, accrédité le 10 juillet 1989.

Pour sa part, Israël a ouvert une Ambassade à Berne en 1952 et un Consulat général à Genève en 1949. L'Ambassadeur d'Israël en Suisse est M. Yehuda **Horam**, accrédité depuis le 18 novembre 1988.

2. Caractérisation générale des relations

Les relations bilatérales avec Israël sont très bonnes. Ce pays représente le troisième marché pour nos exportations dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient. D'étroites relations se sont également développées dans les autres secteurs, que ce soit en matière touristique, culturelle ou militaire.

Parfois, la position israélienne face à divers problèmes et événements liés au conflit du Moyen-Orient ne reste cependant pas sans influence sur les relations. Il suffit de rappeler ici:

- l'annexion de Jérusalem-Est (loi constitutionnelle du 26.4.1982),

- l'annexion des hauteurs du Golan,
- l'intervention au Liban; la constante présence de troupes israéliennes dans le Sud du Liban,
- la violation des droits de l'homme et le non-respect des Conventions de Genève envers la population civile et les membres de la résistance palestinienne dans les territoires occupés; l'établissement de colonies,
- l'enlèvement du chef chiite Abdul Karim Obeid au Liban.
- les violents affrontements du 7.10.1990 à Jérusalem ont causé la mort de plus de 20 Palestiniens.

La communauté juive de Suisse joue un rôle important en matière de relations bilatérales. Lors du recensement de 1980, 18'330 personnes ont déclaré être de religion juive (chiffre presque constant depuis 1910). Cette communauté est organisée en 24 communes qui réunissent plus de 6'000 familles. Le nombre de synagogues correspond environ à celui des communes. La société Suisse-Israël, à laquelle appartiennent environ 25 parlementaires et 10 Conseillers d'Etat, oeuvre à la promotion des relations bilatérales.

3. Visites officielles importantes

Décembre 1978	Le Ministre des Affaires étrangères Moshe Dayan à Berne
Octobre 1980	Le Ministre des Affaires étrangères Yitzhak Shamir à Berne
Janvier 1985	Le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères David Kimche à Berne
Octobre 1985	Le Conseiller fédéral Pierre Aubert à Tel-Aviv
Février/ mars 1986	Le Ministre de la Défense Yitzhak Rabin à Berne
Février 1987	Le Chef de l'Etat-major de l'armée Eugen Lüthy en Israël
Avril 1987	Le Président de l'Etat Chaim Herzog à Berne

Juin 1987	Le Directeur général du Ministère des Affaires étrangères Jossi Beilin à Berne
Juin 1987	Le Vice-Premier Ministre et Premier Ministre Shimon Perez à Berne
Juin 1989	Le Chef de l'Etat-major Shomron en Suisse
Août 1989	Le Directeur général-adjoint au Ministère des Affaires étrangères Cohen et le Directeur du Ministère du Commerce et de l'Industrie Peri à Berne
Novembre 1989	Le Vice-Ministre israélien des Affaires étrangères, M. Binyamin Netanyahu, à Berne

4. Intérêts étrangers

La Suisse représente les intérêts d'Israël à Madagascar depuis le 30 octobre 1973 et au Ghana depuis le 8 novembre 1973, soit depuis la guerre du Yom Kippur. Elle a également représenté ses intérêts en Hongrie depuis la guerre des Six jours en 1967 jusqu'au 19 octobre 1989.

5. Relations économiques

Israël est pour la Suisse l'un des premiers marchés de la région, avec des exportations de 1291 millions de francs en 1989, les machines, les produits chimiques et pharmaceutiques en représentant les principales composantes. La même année, les importations ont atteint 389 millions de francs. Elles ont consisté principalement en produits agricoles, en pierres gemme, en bijouterie et en textiles.

L'AELE a créé un groupe de travail "Relations des pays membres avec la Turquie, Israël et les pays du Golfe". Cette décision résulte principalement, pour ce qui concerne Israël, du fait que ce pays a conclu des accords de libre-échange avec la CEE et les Etats-Unis, avec pour conséquence un traitement à l'importation plus favorable pour les produits de cette provenance que pour ceux de l'AELE. Les pays nordiques,

conduits par la Suède, estiment que l'AELE se doit sans plus tarder d'approcher les autorités de Jérusalem en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange comparable à celui qu'Israël a passé avec la CEE. La Suisse et l'Autriche, quant à elles, sont favorables à une poursuite des contacts bilatéraux, y compris dans le cadre de l'Uruguay-Roud, afin de tenter d'atténuer le plus possible les retombées négatives de ces accords de libre-échange.

La partie israélienne a suggéré en août 1989 à l'OFAEE la création d'un Comité mixte afin de pouvoir procéder régulièrement à un échange de vues sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun (y compris l'intégration européenne) et des problèmes susceptibles d'entraver le développement des relations économiques bilatérales. Israël souhaite développer une relation suivie directe avec la Suisse dans la perspective de 1992 afin, d'une part, de s'informer, tant sur le marché intérieur que sur l'approche suisse, et, d'autre part, de développer les modalités d'une position israélienne en vue de l'approfondissement de son accord de libre-échange avec la CEE.

6. Coopération au développement et aide humanitaire

La DDA n'as pas de projet de coopération en Israël même en raison du niveau de développement élevé du pays, mais soutient deux projets sur la Rive occidentale, à Bethléem (agrandissement de l'université et clinique pour enfants).

L'essentiel de notre aide humanitaire va à la population arabe, surtout dans les territoires occupés. Au cours de ces trois dernières années, une aide médicale et des livraisons de produits alimentaires d'un total de 3 millions de francs, destinées avant tout à des enfants dans le besoin, ont permis de soutenir divers programmes. De plus, la Suisse a appuyé par des montants importants les activités des oeuvres d'entraide de l'ONU en faveur des réfugiés palestiniens (UNRWA)

de la bande de Gaza et de la Rive occidentale. L'aide humanitaire et alimentaire de la Suisse en faveur des réfugiés palestiniens s'est élevée à 11,04 millions de francs en 1989.

7. Coopération scientifique

Les contacts directs entre les scientifiques et les instituts de recherche des deux pays sont intenses. Un projet d'accord bilatéral de coopération scientifique prévoit un symposium annuel, l'échange de scientifiques, des projets de recherche en commun, ainsi qu'une mission israélienne en Suisse pour l'identification des domaines de coopération scientifique.

8. Coopération culturelle, bourses

Les échanges culturels sont intenses. En 1986, six musiciens ou groupes de musiciens suisses se sont produits en Israël; le Ballet de Bâle a présenté "Giselle" à Jérusalem et Tel-Aviv; trois expositions artistiques suisses ont eu lieu et des films suisses ont été montrés lors de trois festivals de cinéma israéliens. En 1987, la Suisse a participé au "mois de la francophonie" en Israël. En mai 1988, le Ballet de Lausanne, placé sous la direction de Maurice Béjart, a rencontré le succès lors d'une tournée en Israël.

9. Colonies

La colonie suisse en Israël compte environ 5200 personnes, dont quelque 4000 double-nationaux. En août 1990, 1271 Israéliens vivaient en Suisse (pour moitié avec autorisation d'établissement, pour moitié avec autorisation de séjour à l'année).

10. Accords bilatéraux

- Echange de notes concernant l'imposition du revenu des com-

- 6 -

pagnies de navigation aérienne des deux pays du 8 septembre 1951 (9 octobre 1951)

- Accord relatif aux services aériens du 19 novembre 1952
- Arrangement concernant le service militaire des ressortissants suisses en Israël. Note d'Israël du 20 octobre 1985
- Protocole relatif aux échanges commerciaux entre les deux pays du 14 septembre 1956
- Traité de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage du 2 août 1965
- Accord sur la suppression de l'obligation du visa. Echange de notes du 1er mai 1967
- Résultat des négociations bilatérales menées entre les Délégations de Suisse et d'Israël dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales (Tokyo-Round) du 29 mars 1979
- Convention de sécurité sociale du 23 mars 1984